

24^e congrès de la FUB

2030 : une France cyclable !

21 & 22 mars 2024 - Grenoble



Organisé en partenariat avec l'ADTC - Se déplacer autrement, le 24^e Congrès de la Fédération française des Usagers et des Usagers de la Bicyclette (FUB) s'est tenu à Grenoble les 21 et 22 mars. Cette année encore, cet événement phare de l'écosystème vélo français a été un véritable succès avec 800 participant-es et 35 exposant-es!

Trois parcours thématiques étaient proposés, composés chacun d'une plénière, d'une conférence, de deux ateliers et de deux visites de terrain. Un programme riche, pour répondre à la diversité des centres d'intérêts des participant-es et à la montée en qualité des débats sur le vélo en France.

Compte-rendu

Parcours #1 - L'alliance du vélo et des transports collectifs

La complémentarité entre le vélo et les transports collectifs est un levier puissant, et encore trop peu exploité en France, pour réduire la dépendance à la voiture dans tous les territoires. La FUB appelle à sortir d'une logique de concurrence, à renforcer les liens entre acteurs du vélo et du transport public et à réfléchir au-delà de la seule question de l'intermodalité en gare : développons ensemble de véritables « systèmes vélo-transports collectifs ».

Plénière #1 : « Vélo et transports collectifs : s'unir pour conquérir la mobilité du quotidien »

En présence de :

- Sylvain Laval, président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG),
- Marie-Emmanuelle Huillo, Transdev,
- Bruno Gazeau, président de la FNAUT,
- Nicolas Frasier, administrateur de la FUB,
- Rodolphe Gintz, DGITM, Ministère des Transports.

La plénière d'ouverture du Congrès a rassemblé des représentants des usagers, des AOM et des opérateurs pour mettre en lumière les synergies à renforcer entre vélo et transports collectifs. Si l'ensemble des acteurs semble s'accorder sur le potentiel de complémentarité entre les deux modes, il apparaît évident que des efforts restent à fournir pour rendre leur utilisation conjointe fluide et attractive. Nicolas Frasier, administrateur de la FUB, a notamment souligné que seule la moitié des gares soumises à l'obligation de déployer des stationnements sécurisés par la LOM sont conformes aux objectifs, 3 mois après l'échéance fixée par le décret. Le témoignage de Marie-Hélène Huillo de Transdev a toutefois montré que le sujet vélo était de mieux en mieux intégré par les acteurs du transport public : « On opère des transports collectifs mais le vélo s'est immiscé dans nos savoir-faire et expertises depuis quelques années ».



Pierre Jayet

[Visionner la plénière en replay](#)



Il s'agit désormais de **faire confiance aux usagers**, représentés notamment par la FNAUT, qui appelle à l'harmonisation et la simplification des systèmes de réservation et de tarification, en particulier entre les Régions. Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, représenté par son président Sylvain Laval, constitue à ce titre un bon exemple de gouvernance permettant de **coordonner les différents acteurs et de proposer des offres lisibles et cohérentes**. La participation de Rodolphe Gintz, directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités, témoigne de l'intérêt que l'Etat porte à ce sujet, en particulier dans le contexte de déploiement des Services Express Régionaux Métropolitains: leur définition met en effet l'accent sur les «réseaux cyclables» comme élément structurant de l'offre multimodale promise par ces projets.

Conférence #1 : « Collaborer entre associations vélo et opérateurs de transport »

En présence de :

- Marie Wehner, responsable intermodalité et plaidoyer, Collectif Vélo Île-de-France,
- Clémentine Cornelis, cheffe de projet Espaces Publics et Vélo, Société des Grands Projets.

La Société des Grands Projets, ex-Société du Grand Paris, a pour mission principale de concevoir et de réaliser les 200 kilomètres de lignes de métro du Grand Paris Express et ses 68 nouvelles gares. Elle pourra désormais **accompagner les collectivités qui le souhaitent dans la conception et le déploiement des futurs Services Express Régionaux Métropolitains**. Ce retour d'expérience a valorisé la collaboration entre la SGP et le Collectif Vélo

Île-de-France, dont l'objectif est d'intégrer l'expertise d'usage en matière vélo dans la conception des gares et de leurs parvis. Visites de terrain, avis sur des plans de gares, présentation du «Guide du stationnement vélo en gare»... l'ensemble des actions ont été menées en lien étroit avec les associations locales membres du collectif. **Une attention prioritaire a été accordée au stationnement, principal levier pour rendre possible l'intermodalité pour les trajets du quotidien**. Le point faible reste aujourd'hui le rabattement vers les gares, sur lequel la SGP ne peut agir au-delà des 300 mètres de son périmètre d'action. **La montée en qualité et en expertise permise par cette collaboration sera très certainement bénéfique pour les futurs projets de SERM qu'accompagnera la SGP.**

Atelier #1-1 : « Concevoir des SERM structurés par le vélo »

En présence de :

- Edouard Parant, coordonnateur national des SERM, ministère des Transports,
- Anne-Céline Imbaud de Trogoff, directrice exécutive du développement des transports territoriaux, Société des Grands Projets.

L'Etat et la SGP se retrouvent autour d'un objectif commun: les Services Express Régionaux Métropolitains doivent servir la planification écologique en développant les mobilités décarbonées pour les trajets du quotidien. **Avec l'intégration des réseaux cyclables comme piliers structurants de ces offres multimodales, la loi sur les SERM envoie un signal clair aux collectivités qui portent des projets**, comme l'a exprimé Edouard Parant: «*un projet de SERM sans vélo sera refusé*». La coopération entre les territoires concernés, au-delà des périmètres des AOM, sera un facteur clé de la réussite de ces projets. Saluant les bénéfices de la coopération avec le collectif Vélo Île-de-France dans le cadre du Grand Paris Express, Anne-Céline Imbaud de Trogoff s'est engagée à ce que **les associations d'usagers des transports et du vélo soient systématiquement intégrées dans les projets que la SGP accompagnera**.



[Visionner l'atelier en replay](#)



Atelier #1-2 : « S'appuyer sur l'expertise d'usage pour développer le stationnement vélo en gare »

En présence de :

- Fanny Derenne-Cariou, chargée de mission, Collectif vélo Pays de la Loire,
- Xavier Duval-Zack, chef de projet mobilités actives, Région Pays de la Loire.

La région Pays de la Loire se distingue par son dynamisme en matière de politiques publiques et de vie associative autour du vélo. Cet atelier a valorisé la **richesse de la coopération entre le collectif qui rassemble les 32 associations du territoire et l'AOM régionale, qui s'est engagée à équiper l'ensemble des gares avec des stationnements sécurisés**. Les associations locales réalisent des audits de gare, sur la base d'une grille d'analyse co-construite avec la Région. Cette coopération conduit le collectif à monter en compétence sur des sujets techniques et à partager cette connaissance avec les associations membres. Les résultats du Baromètre de la FUB viennent enrichir les observations qualitatives, pour identifier les demandes de stationnement ou les « points noirs » en matière d'infrastructures. **D'autres sujets ont émergé grâce à cette expertise d'usage** : l'enjeu du balisage des trajets depuis et vers la gare, la question de la place accordée aux vélos spéciaux dans les stationnements en gare, ainsi que les outils de communication pour faire connaître les offres disponibles. Dans cette perspective, la Région est engagée dans une expérimentation menée par Gares&Connexions pour créer un label valorisant les gares « accueillantes pour le vélo ».



Pierre Jayet